

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro :

Thomas Beurey, Stéphanie Colas, Olivier Devillers, Sébastien Ferriby, Sarah Finger, Thierry Guerraz, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Myriam Morin-Bargeton, Catherine Payen, Véronique Picard, Philippe Pottière-Sperry, Fabienne Nedey, Christophe Robert, Gwénola Stephan, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION

Éditrice : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice,

Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot,

92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2023 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Comptage et impression :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles
Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

1^{er} trimestre 2023.

Ce numéro a été tiré à 10 895 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Réussir le défi de la transition écologique

L'année commence sous de fâcheux auspices : d'une part, le gouvernement a refusé d'indexer la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, lésant les collectivités de plusieurs centaines de millions d'euros. D'autre part, il supprime la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), réduisant un peu plus encore l'autonomie fiscale des collectivités qui dépendent désormais d'un dispositif de compensation à la main de l'État, dont les élus ignorent encore les modalités précises. Enfin, l'exécutif alourdit sensiblement les dépenses des employeurs territoriaux en décidant d'augmenter leur taux de cotisation à la CNRACL, dans le cadre de la réforme des retraites. Une décision contraire à l'engagement qu'il avait pris auprès de l'AMF, et qui se traduira, à partir de 2024, par un surcoût annuel de 460 millions d'euros pour les collectivités, alors que l'État s'exonère d'un tel effort et ne demande aucune contribution aux employeurs privés. Je demande donc avec insistance au gouvernement de revenir sur cette décision. Car ces dépenses nouvelles s'ajouteraient au transfert de charges diverses pour les collectivités liées à l'allongement de la durée du temps de travail des agents.



« L'enveloppe du Fonds vert n'est, à l'évidence, pas à la hauteur des enjeux. »

En ajoutant à ces décisions l'explosion des prix de l'énergie, l'inflation renchérissant le « panier d'achat du maire » et le coût toujours exorbitant des normes pour les budgets locaux, l'équation recettes-dépenses est quasiment impossible à résoudre dans de nombreuses communes. Pourtant, à mi-mandat, et après deux années plombées par la crise sanitaire, beaucoup d'élus ont à cœur d'investir. Ils doivent notamment mener un chantier colossal et prioritaire, qui s'étalera sur plusieurs mandats : celui de la transition écologique et énergétique. La seule rénovation thermique du patrimoine bâti des collectivités (300 millions de mètres carrés environ) coûtera des centaines de milliards d'euros et donne une idée de l'enjeu ! Nous devons aussi investir dans le développement des énergies renouvelables – le législateur nous demande même d'accélérer en la matière –, rénover nos parcs d'éclairage publics et nos installations de chauffage, requalifier les friches, etc.

Pour soutenir l'effort des collectivités, le gouvernement annonce la création d'un Fonds vert de deux milliards d'euros. Cette enveloppe n'est, à l'évidence, pas à la hauteur des enjeux. Qui plus est, sa répartition sera, comme celle de la DSIL et de la DETR, à la main des préfets. Enfin, beaucoup de communes ne disposeront pas des moyens en ingénierie nécessaires pour élaborer un projet à court terme. Et risquent de ne pas bénéficier des crédits du fonds. Plutôt que de centraliser, une fois de plus, la gestion financière du dispositif, l'État devrait accompagner les élus dans la définition et le financement sur mesure de leurs projets. Car ils sont les chevilles ouvrières de la transition écologique, sans qui ce défi ne peut être réussi.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF